

FAMILLE

L'adoption, un lien pour la vie

L'adoption, c'est la rencontre de deux histoires, mais c'est surtout un acte qui crée un lien de filiation soumis à diverses conditions et démarches préalables.

Toute personne qui souhaite adopter en France un enfant, pupille de l'Etat ou un enfant étranger, doit être titulaire d'un agrément délivré par les services du Département.

L'agrément : un préalable indispensable

Le Département délivre un agrément aux personnes souhaitant adopter un enfant.

Cet agrément permet de vérifier si toutes les conditions (familiales, éducatives, psychologiques) correspondent aux besoins et à l'intérêt de l'enfant adopté.

La mission du Département est aussi d'accompagner et informer les familles dans leur projet d'adoption, notamment sur les démarches à accomplir. Des réunions d'information sont organisées tous les deux mois pour les candidats à l'adoption.

Qui peut adopter ?

L'adoption peut être demandée par :

- une personne seule de plus de 26 ans
- un couple marié non séparé de corps*
- des partenaires liés par un pacte civil de solidarité (Pacs)*
- des concubins*

**Tous les 2 doivent avoir au moins 26 ans, sauf s'ils vivent ensemble depuis plus d'1 an. Ils doivent dans ce cas prouver la communauté de vie.*

La différence d'âge entre l'adoptant et l'adopté doit être d'au moins 15 ans.

CONTACT





MAISON DÉPARTEMENTALE DE
LA SOLIDARITÉ

**Maison Départementale de la
Solidarité**

4 rue Eugène Rolland
36000 Châteauroux

Direction de la Prévention et du
Développement Social (D.P.D.S.)
Tél : 02 54 08 38 09
Horaires d'ouverture : du lundi au
vendredi de 8h30 à 17h15 (sans
interruption)

Maison départementale des
Personnes Handicapées
(M.D.P.H.)

Tél : 02 54 35 24 24
Fax : 02 54 35 24 29
Horaires d'ouverture : du lundi au
vendredi de 8h30 à 17h15 (sans
interruption)

Centre Local d'Information et de
Coordination départemental
(C.L.I.C.)

Tél : 02 54 08 37 20
Horaires d'ouverture : du lundi au
vendredi de 8h30 à 12h15 et de
13h30 à 17h15

02 54 08 38 09

Itinéraire

Courriel



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h15 à 12h30 - 13h30 à 17h

02 54 27 34 36